

Les gestionnaires de fortune présentent

***Rubik ?** Notre alternative*

le lundi 11 mars 2013, à 19h00

Au restaurant "Le Mazot", 1^{er} étage, Bärenplatz 5, Berne



Le Lobby des Citoyens



helvetia en danger

En collaboration avec

- Le GSCGI
(Groupement Suisse des Conseils en Gestion Indépendants)
- Le Club des Gestionnaires
- Swiss Respect

Programme

Le Lobby des Citoyens, un lobby anti-lobby (10')

Marc R. Studer, Le Lobby des Citoyens

- Un cercle de réflexion, d'action, de résistance et d'union citoyennes
- Défense de la Suisse et de ces citoyens
- Un pont entre citoyens et parlementaires



Marc R. Studer

Les Banques, quelles banques, de quoi parle-t-on ? (10')

Thomas Veillet, Morningbull

- Les 2 majors, Pictet et LODH
- Les Banques étrangères
les Banques cantonales, Raiffeisen, Banque Migros, Banque Coop
- Les autres (petites banques et Tiers-gérants)



Thomas Veillet

Capitulation au pas de charge (10')

Un exemple chronologique avec le MROS

Yves Nidegger, Président Commission des Affaires juridiques du CN

- Egmont
- MROS
- Parlement



Yves Nidegger

Gestionnaire de fortune, un métier discriminé (10')

Pierre Christodoulidis, GSCGI

- Ouverture de comptes bancaires
- Gestion de fortune
- Discrimination juridique, administrative et financière



Pierre Christodoulidis

RUBIK ? Notre alternative (10')

Simple – pas cher – rapide

Marc R. Studer, Le Club des Gestionnaires

- Régularisation spontanée simplifiée, pour la conformité fiscale
- Souscription d'obligations d'état, pour l'anonymat mais l'immunisation
- Impôt anticipé au titre de la fiscalité de l'épargne européenne pour tous



Le Lobby des Citoyens, un lobby anti lobbies

Sujet présenté par Marc R. Studer, Président du Lobby des Gestionnaires

- L'absence de relais politiques pour le Citoyen et les patrons des Toutes Petites Entreprises
 - l'interminable cadence de légifération des chambres, qui submerge les parlementaires
 - le jeu des partis politiques au sein des diverses commissions,
 - le poids des lobbyistes sur les décisions prises au sein des commissions
 - les consignes de votes qui rythment les sessions
 - le manque de temps pour tout connaître, tout approfondir et tout comprendre
 - la difficulté, dès lors, de prendre en compte l'intérêt réel des citoyens ou des TPE,
- nous a peu à peu révélé la nécessité de devoir offrir aux parlementaires un contre-avis leur permettant de mieux appréhender les sujets abordés et de pouvoir leur offrir la possibilité de s'informer sur certains sujets de fond qui engagent l'avenir de notre pays et celui de nos enfants.

Politiquement neutre, *Le Lobby des Citoyens* entend jouer ce rôle de contre-avis et peut se targuer d'être un **lobby anti lobbies**. Il a été accrédité au Parlement par le Conseiller national Yves Nidegger (GE) auquel se sont joints les Conseillers nationaux Luc Barthassat (GE) et Yannick Buttet (VS). Cette famille parlementaire, nous la voudrions la plus large possible, en respectant, canton par canton, l'échiquier politique romand, afin de garantir au citoyen que l'intégralité de ses intérêts est bien prise en compte.

Le Lobby des Citoyens se constitue en 3 couches distinctes :

- 1° **Les Citoyens, Artisans et Entrepreneurs** dont nous voulons défendre et porter la voix
 - 2° **Les Associations** qui nous amènent leurs réflexions et l'appui de leurs membres
 - 3° **Les Politiciens** qui nous permettent de relayer et de porter nos actions à leur terme.
- A ce titre, Le Lobby des Citoyens se veut aussi un pont et un partenariat entre des électeurs trahis et abandonnés et leurs élus, dont l'action actuelle est pour le moins incomprise.

Notre association entend couvrir les dossiers touchant

- **Les 3 piliers de la Suisse: Agriculture, Défense, Economie**
- **Les 3 pouvoirs de la Suisse: le Politique, le Juridique, le Médiatique**
- **Le Service public** (décomposé en autant de thèmes; Alimentation, Poste, Santé, Sécurité, Telecoms, Transports, etc...)

En cette période où la Suisse subit une guerre économique féroce sans précédent de la part de ses "alliés", *Le Lobby des Citoyens* veut montrer la **détermination de sa population à **refuser la politique de capitulation** menée par le Conseil fédéral et appelle tous les partis à cesser leurs querelles intestines doctrinaires pour s'unir et montrer un front commun uni face à nos agresseurs. Ce pays a des valeurs, des spécificités et un particularisme qui nous démarquent et nous en sommes fiers. L'étranger nous les envie. Il n'est **pas question de les abandonner** car elles sont les clés du bien-être helvétique.**

Notre alternative à Rubik, présentée plus loin, fait partie d'un plan et d'une vision plus globale pour notre pays que nous avons réunis dans un document intitulé "Reprendre l'Initiative" que nous entendons remettre au Président de la Confédération dans les prochaines semaines.

Les Banques, mais quelles banques, de quoi parle-t-on?

Sujet présenté par Thomas Veillet, chroniqueur chez Morningbull

La Place Financière Suisse

Cette intervention avait pour but de vous sensibiliser, Messieurs les Parlementaires, sur ce que représentent exactement ces BANQUES dont vous croisez régulièrement les lobbyistes. Or, la place financière suisse est composée de 3 groupes d'intervenants dont les intérêts spécifiques n'on jamais été aussi éloignés:

Le 1er groupe est composé d'**UBS et de Crédit Suisse**, dont les visées aux Etats-Unis leur ont fait oublier toute prudence. Empêtrés dans l'escroquerie des subprimes et des procès outre-Atlantique, ils sont devenus les otages des Etats-Unis et leur cheval de Troie, si l'on juge des dégâts qu'ils ne cessent d'occasionner à notre industrie bancaire. Surfant impunément au-dessus des lois, très médiatisés aussi à chaque nouveau scandale mondial, sans scrupule lorsqu'il s'agit de balancer leurs clients et leurs employés pour sauver leurs intérêts, ce sont eux qui, avec le support d'Economie Suisse, contribuent à sur-réglementer notre industrie, histoire de faire un peu de ménage avec leurs concurrents; ce sont eux qui vous parlent sans complexe d'éthique et de règles de bonnes conduites.

Lombard Odier et Pictet les ont rejoints pour des questions sécuritaires (*il est toujours plus prudent de se ranger du côté du plus fort*). Patrick Odier, représentant de l'Association Suisse des Banques (ASB), fait croire aux parlementaires qu'il représente l'ensemble de l'industrie bancaire et de la gestion de fortune en Suisse alors que, même dans le cadre de l'Association des Banquiers Privés, il n'a pas hésité à lâcher ses pairs, légèrement furieux.

C'est ce groupe, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, **à qui vous faites référence lorsque vous entendez LES BANQUES**. Ce sont les fossoyeurs de nos valeurs helvétiques (*sphère privée, rétroactivité, délation, spoliation, etc*), de la crédibilité internationale de la Suisse et du respect des autres (*clients et employés*).

Le 2è groupe: les Banques étrangères en Suisse, faute de règle précises chez nous, importent la loi de leur pays, même si elles ne reposent chez nous sur aucun fondement. Elles sont là aujourd'hui, elles seront ailleurs demain. C'est dans ce groupe que nous trouvons une certaine HSBC qui ruine notre réputation et qui n'est même pas Suisse.

Le 3è groupe... Ce sont **tous les autres (!!!)** défendus par **Le Lobby des Citoyens, le GSCGI, Le Club des Gestionnaires, Swiss Respect**, et d'autres plus discrets mais diablement motivés, qui ont décidé qu'il était temps de monter au créneau. Ce groupe est composé d'entités aux intérêts divergents, raison pour laquelle, vous trouvez peu d'unité chez elles:

Les Banques cantonales, les Caisses Raiffeisen, Banque Migros, Banque Coop, qui viennent d'annoncer vouloir "faire valoir leurs spécificités vis-à-vis de la FINMA"

Les autres banquiers privées, petites banques, gestionnaires de fortune (*responsables des investissements*) et gestionnaires de patrimoine (*conseillers financiers sur tout ou partie du patrimoine d'un client*), trop petits pour se défendre de manière efficace.

Contrairement aux autres groupes, le 3ème groupe ne verse pas dans les scandales, il n'a pris aucune part dans les subprimes, il ne trahit ni ses clients ni employés. Il défend nos valeurs suisses. C'est ce groupe ainsi que les clients et employés des deux premiers groupes que le Lobby des Citoyens défend.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, lorsque LES BANQUES viendront vous présenter de nouveaux standards à adopter pour l'industrie bancaire et financière, posez-vous simplement la question: **À QUI CELA PROFITE-T-IL? !!!**

La Suisse assiégée

Aperçu des pressions orchestrées



USA-UE : Conseil fédéral

USA : lobby bancaire (cheval de Troie)

GAFI : FINMA – DFF

EGMONT : MROS – DFJP

OTAN : PPP - PARP - otanisation sournoise DDPS

EU : européanisation juridique sournoise

Législatif : parlement sous avalanche de lois mineures, débordé, pas de réflexion

Toute ressemblance avec des évènements actuels serait bien sûr fortuite!

Comment faire passer une loi sale

La méthode de la bombe chimique à 2 composants

1^{ER} COMPOSANT : L'AGENT « EGMONT »

On fait passer une loi insipide

On y incorpore une nouvelle expression : « crime précurseur au blanchiment »

2^{ÈME} COMPOSANT : L'AGENT « GAFI »

On prend une autre loi qui n'a rien à voir

On y assimile la fraude fiscale à un « crime précurseur au blanchiment d'argent »

ON MÉLANGE LE TOUT

Et on transforme le citoyen fraudeur en terroriste



Capitulation au pas de charge - Un exemple chronologique: MROS

Sujet traité par Yves Nidegger, Président de la Commission des Affaires juridiques du CN

Les militaires le savent bien: pour transporter une bombe chimique dite “sale”, il faut transporter les composants séparément. Dans la loi c’est pareil. C’est le mélange qui est fatal et c’est là que l’on vous demande d’intervenir. Démonstration avec:

“L’agent GAFI” (*Groupe d’action financière sur le blanchiment de capitaux*) est un organisme intergouvernemental sorti de nulle part et sans légitimité, fondé par le G-7 en 1989. Tel un Gouvernement mondial dont nous serions une province, il émet des recommandations qui ont aussitôt force de loi et qui surpassent notre Constitution, notre Souveraineté et notre Indépendance. Le GAFI a décidé d’assimiler les délits fiscaux, nouvellement érigés en crime par une simple modification de définition, au blanchiment d’argent et au terrorisme.

Recommandation 3(1)-Money laundering offence (*source: FINMA - OAR-G - 24.04.12*)

“Une question de fond se pose:

Suite aux développements au sein de l’Union Européenne et dans le cadre des négociations parmi les membres du GAFI, **les délits fiscaux devront être traités à l’avenir comme des crimes précurseurs au blanchiment d’argent.**

On pourrait aussi se demander si les délits fiscaux sont comparables à la participation à une organisation criminelle, au financement du terrorisme ou à la corruption de fonctionnaires étrangers ou plus grave qu’un homicide par négligence.”

“L’Agent Egmont”. Créé en 1995, il n’a pas, comme le GAFI, de statut d’organisation internationale. Il regroupe les cellules de renseignements financiers, les FIUs (*Financial Intelligent Units*), chargées de la traque fiscale. C’est la nouvelle internationale fiscale.

MELANGE explosif du GAFI et du Groupe Egmont - chronologie des événements:

En juillet 2011, le Groupe Egmont menace d’exclure le MROS (*Bureau de communication en matière de blanchiment d’argent - Money Laundering Reporting Office-Switzerland, auprès de l’Office fédéral de la police; il joue un rôle de relais et de filtre entre les intermédiaires financiers et les autorités de poursuite pénales*). Le MROS se voit accorder un délai de 12 mois pour mettre sa législation en conformité avec les exigences du Groupe Egmont, nouvelle internationale fiscale qui traque les criminels fraudeurs.

18 janvier 2012: le MROS s’exécute et propose un avant-projet qui demande:

1° collecte d’informations auprès des intermédiaires financiers

2° échange d’information avec les cellules de renseignements financiers étrangères

3° convention de coopération avec les homologues étrangers

27 juin 2012, le Conseil fédéral le valide aussitôt

9 juillet 2012: le Groupe Egmont vient aussitôt contrôler la copie du Conseil fédéral

11 décembre 2012: le Conseil des Etats adhère au projet

21 mars 2013: le Conseil national se prononcera.

Le GAFI a habilement amené le législateur à effacer la nuance entre évasion et fraude fiscale, puis entre fraude et **“crime précurseur au blanchiment d’argent”**.

Le GROUPE EGMONT amène le MROS à inclure, dans le champs “blanchiment d’argent et terrorisme”, le **“crime précurseur au blanchiment d’argent”**.

En vous demandant d’approuver ce texte, il vous charge **VOUS, Mesdames et Messieurs les Parlementaires**, de faire ce mélange. Grâce à vous, qui leur offrez non seulement l’autorisation mais aussi les moyens, le Groupe Egmont pourra traquer, non pas les criminels, mais tous les citoyens soupçonnés d’évasion fiscale. **CE TEXTE NE DOIT PAS PASSER!**

Les Gestionnaires de fortune – un métier massacré

Sujet présenté par Pierre Christodoulidis, Président d'Honneur du GSCGI*

(*Groupement Suisse des Conseils en Gestion Indépendants)

Relation entre le Gestionnaire et son client

Le gestionnaire de fortune est un conseiller financier qui gère les investissements de ses clients, préalablement déposés dans une banque. Ce n'est donc pas un banquier. Pourtant le professeur Jean-Baptiste Zufferey, membre du Conseil d'Administration de la FINMA, qui a rédigé une grande partie de ces lois, a reconnu qu'en raison du manque de temps (*toujours ce travail bâclé dans l'urgence*), on a imposé aux gestionnaires les mêmes règles qu'aux banques. Les exigences posées aux petites structures des gestionnaires sont ainsi inappropriées, arbitraires, discriminatoires et dangereuses pour leur survie. Qui plus est, elles détournent le gestionnaire de son véritable métier, celui d'analyser les marchés financiers, déjà fortement manipulés et chaotiques, qui requièrent impérativement toute notre attention.

Rappelons quelques principes sur le métier des Gestionnaires de fortune:

- 1. Le client commence toujours par déposer ses avoirs dans une banque.** Pour cela, il signe tous les documents d'ouverture de compte de cette banque et se conforme à ses exigences légales. Toutes les transactions (*placements, transferts*) passent par la banque.
- 2. Le client**, qui désire un service personnalisé que les grandes banques n'offrent plus, recourt aux services d'un gestionnaire. Il signe, pour cela, un formulaire spécial de la banque intitulé *procuration liée à la gestion* qui précise ce que son conseiller financier peut faire (*donner des ordres de bourses*) ou ne pas faire (*effectuer de retraits ou de transferts*).
- 3. En Suisse, deux organisations faîtières**, l'ASG (*Association Suisse des Gestionnaires de fortune*) et le GSCGI (*Groupement Suisse des Conseils en Gestion Indépendants*) édictent des règles d'éthique, permettant une supervision prudentielle de leurs membres.

Comment la sur-réglementation touche-t-elle les gestionnaires de fortune?

1ère sur-réglementation: la FINMA oblige les gestionnaires à s'affilier à un organisme d'autorégulation

2ème sur-réglementation: l'organisme d'autorégulation (*payant*) supervise les gestionnaires via des réviseurs "particulièrement qualifiés" (*payant*) qui contrôlent, aux frais des gestionnaires, ce que les banques ont déjà contrôlé

3ème sur-réglementation: ces OAR renouvellent annuellement l'attestation de pratiquer, ce qui leur confie un pouvoir malsain. Ils en profitent, faute d'opposition d'utiliser une partie de cet argent pour le donner à Economie Suisse qui légifère... contre les gestionnaires.

4ème sur-réglementation: on oblige les gestionnaires, à signer des mandats de gestion, tout à fait inutiles puisqu'une procuration limitée à la gestion suffisait jusqu'alors. Et, à cause de ce mandat signé sous la contrainte, le gestionnaire de fortune ne peut plus toucher de rétrocessions, contrairement (*à la loi sur les mandats*) et se voit donc ses rémunérations amputées.

En conclusion, la FINMA, toute occupée à s'acharner sur les petites entités qui connaissent et respectent leurs clients, ne fait pas son travail de surveillance prudentiel d'établissements qui agissent au-dessus des lois et qui représentent un sérieux risque systémique. Hier "**too big to fail**", demain vraisemblablement "**too big to bail**" (*qui payera la casse?*); en tout cas "**too big to jail**", si l'on en juge par le peu de condamnations.

C'est pourtant là que devrait se concentrer la vraie Weissgeldstrategie!

RUBIK? Notre alternative

Sujet présenté par Marc R. Studer, Président du Club des Gestionnaires

RUBIK, selon nous, n'est pas acceptable pour les raisons suivantes:

- c'est une nouvelle capitulation de la Suisse qui perd encore un peu plus de souveraineté
- la Suisse continue de jouer les bons élèves pour prouver sa bonne foi; angélique, elle ne voit pas que ce que ses voisins veulent, ce sont nos parts de marchés et de l'argent, beaucoup d'argent
- le banquier spolie son client, tout en assurant, la main sur le cœur, que c'est pour son bien
- le banquier viole la sphère privée d'un client qui s'est ouvert à lui en toute confiance
- le banquier devient un agent du fisc. Il en résulte un conflit d'intérêt manifeste, car plus il phagocyte son client, plus il réduit sa propre facture
- l'Europe exige toujours l'échange automatique d'informations, RUBIK n'est donc que temporaire
- il met en danger les petits établissements bancaires qui n'ont pas de succursales à l'étranger et les gestionnaires de fortune qui ne peuvent pas tous s'exporter physiquement avec leur famille
- aucun garde-fou n'a été prévu, pas même interdire la rétroactivité (rappelons que les Etats-Unis exigent 10 ans et toutes les pièces se rapportant aux dossiers)
- aucun délai raisonnable de mise en conformité pour permettre à l'industrie de se retourner
- les mises en place sont lourdes et inapplicables pour les petits établissements
- les clients qu'on spolie sont aussi des touristes qui visitent régulièrement notre pays
- les clients qu'on spolie sont aussi des entrepreneurs qui commercent avec notre pays
- cet argent qui quitte la Suisse, ne reviendra pas car il s'exporte sous de cieux moins coopératifs
- avec RUBIK on ne s'attaque pas aux vrais problèmes de l'Europe, les spreads, qui sont la cause de ce besoin effréné de capitaux, aussitôt engloutis
- quelle image donne-t-on de la Suisse qui renie ses lois et trahit des clients qui, chaque jour, incrédules, découvrent dans leur journal un nouveau chapitre.

A quand le tour des Suisses?

Parenthèse 1: Rubik Royaume-Uni est d'autant plus aberrant qu'il existait déjà un excellent accord Liechtenstein-Royaume-Uni très favorable qu'il était facile de copier, au titre de l'égalité de traitement.

Parenthèse 2: le Conseil Fédéral continue de passer en force puisque, nonobstant la décision du Tribunal fédéral dont on peut douter de l'indépendance, il a quand même mis en vigueur l'accord RUBIK avec le Royaume-Uni

Notre alternative à RUBIK: **simple, pas chère et rapide**

1. **Régularisation spontanée simplifiée**, pour celui qui veut se mettre en conformité fiscale, ou
2. **Obligation de souscrire à un emprunt-”spécial-solidarité”**, pour celui qui désire rester anonyme mais immunisé, et
3. **Impôt à la source sur tous les intérêts et dividendes futurs**, pour tous.

1er volet: Régularisation spontanée simplifiée

Ce volet a été présenté à Pascal Broulis et à David Hiler, chefs des finances respectivement des Cantons de Vaud et de Genève.

Concept type scudo italien ou amnistie portugaise

Il consiste en un prélèvement unique et immédiat de 5% du capital à régulariser, au titre de variation de fortune, contre remise de 3 documents:

- copie d'une pièce d'identité
- copie du formulaire bancaire d'ayant-droit économique
- copie de l'estimation bancaire à régulariser

Avantages

1. de l'argent immédiatement disponible pour des Etats qui en ont un besoin urgent
2. pas de préparations de dossiers fiscaux longues et coûteuses
3. pas de gaspillage de deniers publics en contrôles minutieux qui retardent la taxation
4. pas de rétroactivité juridiquement ingérable

2ème volet: Obligations d'Etat, spécial “solidarité nationale”

Ce deuxième volet a été présenté à Rome le 13 février dernier, à de hauts responsables politiques, dont un professeur d'économie, futur possible ministre des finances. Qualifié de génial et de brillant, ce projet a reçu un accueil très chaleureux parce que:

1. il maintenait les fonds non déclarés proche de l'Italie
2. il amenait immédiatement des rentrées conséquentes
3. il devrait être bien perçu par les électeurs de droite, justement cible de la mesure, tout en étant acceptable à ceux de gauche par son côté solidaire
4. et surtout il était le seul à mettre le doigt sur les vraies causes du mal, justement leur plus grand cauchemar

Constat

- l'Etat doit payer sur sa dette des intérêts élevés – Il a un urgent besoin de capitaux
- le résident non déclaré ne paie pas ses impôts et n'aide ainsi pas son pays à s'en sortir
- il doit donc être astreint à un effort de solidarité nationale.

Notre solution:

- **L'Etat émet un emprunt «solidarité nationale» à taux zéro, à 10-15 ans**
- **Le résident non déclaré doit obligatoirement en souscrire 20-25% de son portefeuille, pas trop problématique en cette période où les dossiers sont assez liquides**
- **L'Etat profite d'un financement gratuit à 10-15 ans, bienvenu pour son budget**
- **La mesure est immédiate et ne nécessite pas de procédures de mise en place compliquées.**

Avantage

- Le client résident non déclaré reste **anonyme** mais **immunisé** en cas de contrôle fiscal, grâce à une attestation de sa banque.

Coût

- Au lieu de ponctionner le capital, **cet impôt est obtenu par abandon partiel de revenus futurs**. Sur un taux obligataire de 4.12%, à 10 ans, le coût annuel serait de 1.025%, pour une position investie de 25% du portefeuille total, soit un coût sur 10 ans de 10.25%.
- Sur un taux obligataire de 5.15%, à 15 ans, le coût annuel serait de 1.2875%, pour une position investie de 25% du portefeuille total, soit un coût sur 15 ans de 19.3125%.

3e volet: prélèvement à la source d'intérêts

Il n'a pas besoin d'être mis en place car il existe déjà, tant en Suisse avec les 35% d'IA (*impôts anticipés*) qu'en Europe avec les mêmes 35% de prélèvements forfaitaires dans le cadre de la fiscalité de l'épargne européenne.

* * *

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, merci d'avoir partagé, en toute simplicité, ce moment de convivialité et d'échange en notre compagnie.

Nous espérons revenir régulièrement avec des thèmes qui nous sont chers, car ils ne touchent pas à nos intérêts personnels mais à la défense et à l'avenir de ce pays.

C'est promis, nous serons plus concis et le repas sera servi plus tôt!

Marc R. Studer
Le Lobby des Citoyens
Restaurant le Mazot, Berne
11 mars 2013

Politiques suisses, faites une trêve et unissez-vous...



...faisons front commun contre les attaques de l'extérieur